

UN TYPE DE LA PRIÈRE DES MORTS: L'ÉPITAPHE D'AMACHIS

PAR

GABRIEL MILLET

Amachis exerçait la fonction d'apothekarios. La stèle dressée sur sa tombe fut découverte en 1921 à Constantinople, au quartier de Top-hané, et publiée par Th. Macridy et J. Ebersolt au tome XLVI, 1922, du *Bulletin de Correspondance Hellénique*. Nous-mêmes avons commenté la fin de l'inscription, l'építaphe proprement dite, quand nous avons tenté, dans le Recueil Heisenberg, de définir le rôle de l'apothekarios. Cette építaphe est précédée d'une sorte d'allocution, adressée par le mort aux vivants, comme un vœu d'outre-tombe, texte rare et précieux, dont les érudits qui l'ont étudié n'ont peut-être pas assez nettement fait ressortir l'intérêt. Sur certains points importants, ils paraissent même n'en avoir pas saisi le sens exact. Qu'ils nous permettent d'ajouter quelques observations à leur commentaire.

Nous reproduisons cette première partie, avec l'orthographe rectifiée, telle que nous la trouvons dans le *Bulletin*.

+ Ἄγιος ἄγιος ἄγιος.
+ Χαίρει(ε) οἱ τὸ γλυ-
κὺ φῶς βλέπον-
τες τοῦ πατρὸς
ἡμῶν τοῦ ἐν τοῖς

οὐρανοῖς. Ἡμᾶς δὲ ἀναπαύ-
σατ(ε) ἐν Χ(ριστο)ῦ Ἰησοῦ τοῦ Κ(υρίου) ἡμῶν καὶ
τοῦ ἁγίου καὶ ζωοποιοῦ αὐτοῦ πνεύμα-
τος ὅπως καὶ ὑμεῖς ἀξιωθῆτε ἐν καλῇ
πολιτείᾳ τὸν βίον ἐξελθεῖν¹. Κἀγὼ γὰρ
ὁ ταπεινὸς ζήσας τὸν ὀλίγον μου χρό-
νον τῆς ζωῆς, ἔτυχον τῆς ἐπαγγελί-
ας τοῦ Θεοῦ. Σὺ δὲ Κ(ύρι)ε ἐλέησόν με. . .

¹ Ἐξελθὼν ἐκ τοῦ βίου: de Rossi, I, n° 192, ann. 367. Voy. plus loin, p. 305, note 3.

Les auteurs ont ainsi traduit le début: «Salut à vous qui voyez la douce lumière de notre Père qui est dans les Cieux. Laissez nous reposer en Christ notre Seigneur et dans son Esprit saint qui vivifie, afin que vous soyez dignes de quitter la vie en bons citoyens.»

Puis ils ajoutent: «Le défunt se fait ensuite connaître. Il a vécu humblement un temps qu'il estime trop court, mais il est entré en possession de la promesse divine, et il invoque la pitié du Seigneur.»

Nous préfererions ceci: «Salut à vous, qui voyez la douce lumière de notre père qui est aux Cieux¹. Quant à nous, faites nous reposer en Jésus-Christ notre Seigneur et dans son esprit saint et vivifiant, afin qu'à vous aussi il soit donné de quitter la vie en bons chrétiens. Car moi-même, humble que je suis, au terme de ma vie trop brève, j'ai obtenu ma part de la promesse de Dieu. Et toi, Sauveur aie pitié de moi.»

Il est un passage où la traduction de nos confrères se trouve vraiment en défaut: ἐν καλῇ πολιτείᾳ. Qui a lu, tout au moins, les titres des vies de saints, βίος καὶ πολιτεία, sait bien que les auteurs chrétiens ne désignent pas ainsi la vie du citoyen, mais plus simplement la manière de vivre, ratio vitae. Du Cange, aux mots πολιτεία et ἀσκησις, a réuni les textes les plus probants. Il les a tirés des lettres de saint Basile (ἡ κατὰ Εὐαγγέλιον πολιτεία, ἡ κατὰ Θεὸν πολιτεία, ἀποστολικὴ πολιτεία) et d'autres écrits (μοναδικὴ πολιτεία, πνευματικὴ πολιτεία, πολιτεία τῆς ἀσκήσεως). Il nous apprend enfin que l'on employait le mot sans épithète pour désigner les exercices ascétiques. Ainsi devons nous entendre une gracieuse épitaphe d'Assouan² où sont loués les mérites de la sainte Suzanne, vierge: Ἐξετέλεσεν πᾶσαν πολιτείαν. Le regretté P. Pargoire³ traduisait: «Elle a mené une vie toute parfaite». Nous préfererions: «Elle fut une ascète accomplie.» Une prière byzantine du IX^e siècle, qui se lit à la fin de la liturgie

¹ Καλὸν αἰθέρα προλίποντες: Lefebvre, *Inscr. grecques chrétiennes d'Égypte*, n° 65, IV^e—V^e siècles.

² Lefebvre, n° 577.

³ *Échos d'Orient*, IV, 1901, p. 244.

de Chrysostome¹, reproduit à peu près la formule de notre inscription: ἐν τιμῇ καὶ σεμνῇ πολιτείᾳ σὺν ἡμῶν συντήρησον καὶ τὸν περιστῶτα λαόν. Elle vise les vivants: le prêtre leur souhaite de se conduire avec honneur et dignité. Il s'agit ici de faire une bonne fin: nous lisons ailleurs, dans le même sens, καλοχοίμητος², ἔξοδον εἰρηνικὴν καὶ εὐλογημένην, τέλος ἀγαθόν³.

Deux autres expressions demandent un plus long commentaire:

1. Ἡμᾶς δὲ ἀναπαύσατε ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ: le repos en Jésus-Christ.

2. Ἐτυχον τῆς ἐπαγγελίας τοῦ Θεοῦ: la promesse de Dieu.

I. Le repos en Jésus-Christ.

Le mort demande le repos, non à Dieu, mais aux vivants: ἀναπαύσατε. Formule hardie, exemple unique: à Dieu seul, en effet, appartient pareil pouvoir. Mais Dieu écoute les prières des vivants et parfois le mort les sollicite: «Ut quisque de fratribus legerit roget Deum⁴.» Il sollicitait, aux temps anciens, ceux qui passaient devant sa tombe. Il sollicite encore aujourd'hui, au cours de l'office, par la voix des chœurs, ceux qui assistent à son agonie⁵ ou à ses funérailles⁶. Le mélode semble s'être souvenu des anciennes épitaphes: Ὁρῶντές μου τὸν τάφον . . . ἱκετεύσατε Χριστόν⁷. C'est bien ainsi que l'entend Amachis. Aussi rapprochons nous sa supplique des formules plus naturelles, telles que celles-ci: τοῦ ἀναπαυσαμένου ἐν Κυρίῳ, ou bien ὑπὲρ ἀναπαύσεως ἐν Χριστῷ, et ce sont ces formules que nous aurons à expliquer.

Elles sont d'un temps où l'enseignement de saint Paul nourrissait les espérances chrétiennes. Nous lisons, en effet, dans la première épître aux Thessaloniens (IV.16): «Le Seigneur des-

¹ Εὐχὴ δπισθάμβωνος: Brightman, *Eastern Liturgies*, p. 343. 29.

² C. I. G., XIV, n° 2298, Milan, ann. 444: le défunt est un Égyptien.

³ Prière de Sérapion: Wobbermin, *Texte und Untersuchungen*, N. F., II, 3b, Leipzig, 1899, p. 14. Ἐξοδος se retrouve dans un euchologe: Dmitrievskij, *Opisanie liturgičeskich rukopisej*, Εὐχολόγια, p. 545.

⁴ Cabrol-Leclercq, *Dict. d'Arch. Chrét.*, IV, p. 1268. Voy. aussi *op. cit.*, p. 2452, et Lefebvre, nos 15, 51, 231.

⁵ *Euchologe*, Venise, 1891, p. 389.

⁶ *Op. cit.*, p. 419.

⁷ *Op. cit.*, p. 436.

cendra du Ciel et ceux qui sont morts dans le Christ (οἱ νεκροὶ ἐν Χριστῷ) ressusciteront premièrement», et dans la première aux Corinthiens (XV. 16): «Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine. Alors aussi ceux qui se sont endormis dans le Christ (οἱ κοιμηθέντες ἐν Χριστῷ) ont péri.»

Ainsi écrit-on sur les tombes: κοιμητήριον ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ «lieu de ceux qui se sont endormis en Jésus-Christ»¹, κοιμώμενοι ἐν Θεῷ Κυρίῳ Χριστῷ, «ceux qui se sont endormis en Dieu, le Seigneur Jésus»², surtout, particulièrement en Égypte, ἐκοιμήθη ἐν Χριστῷ, «il s'est endormi dans le Christ»³, τελευτίσασα ou τελειωθείς ἐν Χριστῷ, «ayant fini sa vie dans le Christ»⁴. De même, au temps de Chrysostome, on priait, pendant la messe, pour ceux qui se sont endormis dans le Christ (ὕπὲρ τῶν ἐν Χριστῷ κοιμωμένων)⁵. On désignait ainsi ceux qui étaient morts dans la foi du Christ, ἐν πίστει Χριστοῦ,⁶ en se réclamant de son nom, en suivant sa volonté, ἐν ὀνόματι Κυρίου καὶ τὸ θέλημα αὐτοῦ.⁷

Les deux formules que nous avons à expliquer, τοῦ ἀναπαυσαμένου ἐν Κυρίῳ, ὕπὲρ ἀναπαύσεως ἐν Χριστῷ, sont imitées de celles-ci, mais elles désignent autre chose, non plus la mort, mais le repos de l'âme.

Dans sa première épître aux Corinthiens (XV. 22), saint Paul a écrit encore: ἐν τῷ Χριστῷ πάντες ζωοποιηθίσονται, «dans le Christ tous seront vivifiés». Aussi bien est-ce la vie dans le Christ, avec les saints⁸, que souhaitent au défunt les plus anciennes

¹ Bayet, *De titulis*, n° 20.

² Kaufmann, *Handbuch*, p. 163, d'après B. C. H., 1879, p. 65 et suiv.

³ Lefebvre: Alexandrie, VI^e siècle, n°s 3, 4, 5, 6, 9, 10; ailleurs, 297, 410, 541 (ann. 890). On écrit aussi ἐκοιμήθη ἐν Κυρίῳ (Lefebvre, n°s 2, 7, 8, 11, 12, 14, 17, 121, 123, 124, 126, 130, 132, 134, 135, 139, et les inscriptions du Fayoum que nous commentons plus loin, p. 308—309).

⁴ Grégoire, *Recueil des inscr. grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, n°s 70—71, ann. 541.

⁵ Cabrol-Leclercq, *Dict.* IV, p. 1052.

⁶ H. Junker und W. Schubart, *Ein griechisch-koptisches Kirchengebet, Zeitschrift für ägypt. Sprache und Altertumskunde*, XXXX, 1903, p. 12. Voyez aussi le canon de Kasia, plus loin, p. 308, note 4.

⁷ Lefebvre, n° 577.

⁸ Voyez, plus loin, p. 307, note 11 et 12.

épitaphes¹. «Les âmes, écrivait saint Irénée², iront au lieu fixé par Dieu³ et là elles demeureront en attendant la résurrection.» Vers la fin du II^e siècle, semble-t-il, une épitaphe grecque du cimetière d'Hermès décrivait ce voyage en termes précis: «La chair gît ici, mais l'âme, renouvée par l'esprit du Christ, revêtue d'un corps angélique, s'est vue élever au royaume céleste du Christ, avec les saints⁴.» Mais ce lieu de béatitude n'est pas ouvert à tous. Il faut que l'âme y soit admise: «Ursula accepta sis in Christo⁵.» C'est une grâce du Seigneur, «qui gra(tia)m accepit d(omini) n(ostri)⁶», la grâce que le prêtre, au temps de Tertullien, sollicitait par la prière⁷.

Par de telles prières, Amachis veut obtenir non plus la vie, mais le repos, dans le Christ. Il semble suivre ainsi un courant d'idées qui transforme l'épigraphe funéraire du christianisme primitif. A «vivas in Deo», répond «spiritus tuus requiescat in Deo»⁸; à côté de «spiritus tuus in bono»⁹, se rencontre «in bonu quiescat»¹⁰; enfin, à ζῆσις μετὰ τῶν ἁγίων, qui se lit encore en 392¹¹, paraît succéder [ὁ θεὸς ἁ]ναπαύσοι τὸ πν[εῦμά σου] μετὰ ἁγίων¹². L'idée du repos éternel paraît ainsi pénétrer dans les vieilles formules et cela vers le début du IV^e siècle, autant qu'on

¹ De Rossi, I, p. CX; Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1261, au mot Dogme; Kaufmann, p. 91, 92, 140, 141.

² V. XXXI. 2, cité par Cabrol-Leclercq, *Mon. Lit.*, I, p. XLIII.

³ Εἰς τόπον ἁγίων σου: Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1268; ἐν ἁγίῳ τε τόπῳ εὐ[δαί] Χριστοῦ ἀχράντου: Kaufmann, p. 201.

⁴ Citée par Cabrol-Leclercq, *Dict.*, V, p. 528. Voy. de Rossi, I, Proleg., p. CXVI; Kaufmann, p. 175. D'autres épitaphes font allusion au voyage céleste: de Rossi, I, p. 317, ann. 382: «fecit ad astra viam Christi modo gaudenti»; n° 725, ann. 449: «[quae recep]ta coelo meruit occurrere Christo.»

⁵ Kaufmann, p. 143, III^e siècle. On lit aussi «accepta apud Deum» (de Rossi, I, n° 678, ann. 432; 666, 667, 678, ann. 431 ou 408 et 437), «receptus» (n° 5, ann. 217; n° 745, ann. 449), «susceptus» (Tertullien, dans Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1269), «suscipiatur» (Saint-Callixte, III^e siècle: Kaufmann, p. 143; Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1269.)

⁶ De Rossi, I, n° 1010, ann. 268 et 279.

⁷ Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1269.

⁸ Cabrol-Leclercq, *Dict.*, IV, p. 1269; Kaufmann, p. 143.

⁹ Kaufmann, p. 148.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 143.

¹¹ De Rossi, I, n° 402.

¹² Dumont-Homolle, p. 372, n° 62b³⁴, Silivri.

en peut juger par les inscriptions de Rome (ἀνεπαύσατο, ann. 307)¹. Elle s'inspire évidemment du psaume 114: «O mon âme, retourne dans ton repos, parce que le Seigneur a été bon pour toi².» Le Dieu qui a foulé aux pieds la mort et donné à l'homme la vie éternelle, le Dieu vivant, accorde le repos à ceux de ses serviteurs qui se sont endormis: «Tu vivus es et requiescere facis qui obdormierunt servos tuos, Christe Deus noster³.» Le repos est la première grâce que Jésus accorde au défunt. La célèbre Kasia, qui eut trop d'esprit pour plaire à l'empereur Theophile, sut traduire cette croyance en termes poétiques: «A ceux de nous qui ont cru en toi et se sont endormis en cette foi, daigne faire entendre la douce voix qui les appelle au repos, nous t'en prions⁴.» Et ceux qui ont ainsi trouvé le repos en Jésus-Christ voient ensuite s'ouvrir pour eux le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix: «Omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas deprecamur per eundem Christum Dominum nostrum⁵.» Ainsi l'officiant d'Égypte, et après lui celui de Byzance, dira au Christ, dans la prière des morts: «Tu es le repos de ta servante⁶, le repos et la résurrection de ton serviteur⁷.»

Le repos tient dès lors une large place dans les inscriptions funéraires, à Rome comme en Orient. Les formules sont parfois écourtées, le verbe qui en exprime l'idée peut désigner parfois la mort au lieu du repos de l'âme, le sépulcre au lieu du séjour des justes: «Hic requiescit in somno pacis, accepta apud Deum⁸.» Une étude minutieuse montrerait peut-être que cette confusion n'est qu'apparente. En tout cas, certaines formules plus explicites ne laissent aucun doute.

I. Rome (de Rossi, I, n° 192, ann. 367).

¹ De Rossi, I, n° 30.

² Voy. Fernand Cabrol, *Le livre de la prière antique*, Paris, 1900, p. 457.

³ Guidi, *Due antiche preghiere nel rituale abissino dei defonti*, *Oriens Christianus*, N. S., I, 1911, p. 23.

⁴ K. Krumbacher, *Sitzungsberichte der philos.-philol. und der histor. Classe der Bayer. Akad.*, 1897, Heft 3, p. 350, l. 70 (καὶ ὁ ἀναπαύσιμος εἰς κοίμησιν).

⁵ Cabrol, *Le livre de la prière antique*, p. 510.

⁶ Lefebvre, nos 636, 664.

⁷ *Op. cit.*, n° 665, ann. 1007; 564, ann. 1157.

⁸ De Rossi, I, n° 678, ann. 432. Voy. *op. cit.*, n° 178 (ann. 365), 249 (ann. 373 ou 365), 305 (ann. 389); *C. I. G.*, XIV, 1717: ὧδε ἀναπάσεται.

Ἐν εἰρήνῃ ἀνεπάη...κεῖται ἐν τῷδε τόπῳ ἐξεληθὼν ἐκ τοῦ βίου
τῇ πρὸ δ' ἰδῶν μαρτίων.

«Il s'est reposé en paix . . . il gît en ce lieu, ayant quitté la vie
le 4 des ides de Mars.»

II. Au Fayoum:

a) (Lefebvre, nos 76, 81, 83, 85, 95, 101, 105, 112, 786):

Κύριε ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τοῦ δούλου σου . . . Ἐχοιμήθη ἐν
Κυρίῳ et la date.

«Seigneur donne le repos à l'âme de ton serviteur . . . Il s'est
endormi dans le Seigneur.»

Ou bien (Lefebvre, nos 68, 100, 111):

Ὁ θεὸς (s. e. μνήσθητι) ἀναπαύσεως τῆς ψυχῆς τοῦ . . . Ἐχοι-
μήθη ἐν Κυρίῳ.

«Dieu, souviens-toi du repos de l'âme de . . . Il s'est endormi
dans le Seigneur.»

b) (Lefebvre, n° 104):

Ἐν εἰρήνῃ¹ τὴν ψυχὴν τοῦ ἀναπαυσαμένου ἐν Κυρίῳ ἀμήν. Ἐχοι-
μήθη . . . μεχὶρ ἡ'. Variantes: τῆς ψυχῆς (n° 80), εἰρήνῃ τῇ ψυχῇ
(n° 94).

«Paix à l'âme de celui qui s'est reposé dans le Seigneur. Il
s'est endormi le 8 méchir.»

Ou bien (Lefebvre, n° 410, ann. 535):

Ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ . . . Ἐχοιμήθη . . .

«Pour la mémoire et le repos en Jésus-Christ . . . Il s'est
endormi . . .»

Dans tous ces textes, une allusion à la vie d'outre tombe pré-
cède la mention du décès: tantôt on demande à Dieu le repos de
l'âme, tantôt on proclame que le défunt l'a obtenu. On peut lui
souhaiter la paix avec le repos ou affirmer qu'il a reçu l'un et
l'autre de ces deux bienfaits. L'inscription que nous étudions est
du même ordre. Elle est de celles où l'on demande le repos en
Jésus-Christ.

Le Saint Esprit, aux trois premiers siècles, passait pour
rénover l'âme du défunt ou l'emporter au séjour des justes. On

¹ L'acclamation ἐν εἰρήνῃ est très fréquente en Égypte: Lefebvre, p. XXX.
C'est une très ancienne formule, qui vient de l'antique.

écrivait ainsi, à Saint-Callixte par exemple, «vibas in Spirito sancto¹». On l'associait aussi au Père et au Fils². De même, Amachis aura son repos dans le Christ et dans son Esprit saint, qui donne pareillement la vie.

Comment le Christ faisait-il reposer les âmes ? Il les plaçait «là où les justes reposent³», «dans le pays des vivants, ἐν χώρᾳ ζώντων⁴». L'imagination chrétienne voulut préciser, définir le caractère du «lieu des saints». Elle y fut aidée par la poésie des souvenirs bibliques :

Κύριε, ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τῆς δούλης... ἐλέησον αὐτῆς, ἐξάλιψον τὸ ἀνόμιον αὐτῆς... πόδισον αὐτῆς ἐπὶ τῆς ὕδατος ἀναπαύσεως. Ἐχοιμήθη ἐν Κυρίῳ⁵.

«Seigneur, donne le repos à l'âme de ta servante, aie pitié d'elle, efface ses péchés, abreuve la de l'eau du repos. Elle s'est endormie dans le Seigneur.»

C'est ainsi que, dès le V^e siècle, une des formules analysées plus haut emprunte une de ces riches images au verset 2 du psaume 23 : «Dans un lieu herbeux, il a planté ma tente ; près de l'eau du repos, il m'a nourri.» Les prières de ce temps reproduisent le verset en entier, y ajoutent le «paradis de délices» de la Génèse (II.15), le sein des trois patriarches.⁶ Ἐπὶ ὕδατος ἀναπαύσεως, ἐν ταμείοις ἀναπαύσεως désignaient tout naturellement ce paradis verdoyant et frais pour le repos des justes. Ainsi s'est constitué la célèbre prière de l'Euchologe byzantin (ὁ θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκός...), dont les Chrétiens de Nubie, de 707 à 1173⁷,

¹ Cabrol-Leclercq, *Dict.*, V, p. 528.

² *Op. cit.*, IV, p. 1266—1267, d'après de Rossi, *Bulletin d'arch. chrét.*, 1881, p. 66: Domitille, II^e siècle.

³ *Euchologe*, Venise, 1891, p. 394 et 400.

⁴ *Op. cit.*, p. 415.

⁵ Lefebvre, n° 663; Kaufmann, p. 75.

⁶ Junker-Schubart, *Zeitsch. f. aegypt. Sprache*, XXXX, 1903, p. 12; Guidi, *Oriens Christianus*, N. S., I, 1911; prière de Sérapion: Wobbermin, *Texte und Untersuch.*, N. F., II, p. 14.

⁷ W. Weissbrodt, *Ein aegyptischer christlicher Grabstein mit Inschrift aus der griechischen Liturgie*, I. Theil, *Verzeichnis der Vorlesungen am Kgl. Lyceum Hosianum zu Braunsberg im Winter-Semester 1905/6*, Braunsberg, 1905, p. 23; Lefebvre, n°s 645, 647, 656; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends*, Paderborn, 1912, p. 230, note 4.

plus tôt même¹, faisaient précéder leur épitaphe. Il y a loin de ce rituel au vœu exprimé par Amachis. Si nous comparons les deux types d'inscription, nous mesurerons le chemin parcouru, nous saurons reconnaître, dans celle de Constantinople, le souvenir de saint Paul et des trois premiers siècles du Christianisme.

II. La promesse de Dieu.

La promesse de Dieu, *ἐπαγγελία*, se rencontre en plusieurs passages du Nouveau Testament. L'objet n'en est pas partout le même. C'est, dans l'Évangile selon saint Luc (XXIV. 49) et les Actes des Apôtres (I. 4; II. 23), la Descente du Saint Esprit; aux chapitres III de l'épître aux Galates, VI et X de l'épître aux Hébreux, la postérité d'Abraham; dans la deuxième épître de Pierre (III, 4, 9 et 13), la Seconde Venue du Sauveur. Enfin, les chapitres III et IV de l'épître aux Hébreux démontrent que le privilège d'«entrer dans son repos» (Deut., I. 34), retiré aux Hébreux pour leur marque de foi, est réservé aux croyants. La promesse qu'Amachis croit posséder est celle que Dieu fit à Abraham.

Dieu a promis à Abraham et à son descendant, τῷ σπέρματι αὐτοῦ. Le mot au singulier désigne Jésus. Si vous appartenez au Christ, vous êtes la postérité d'Abraham, les héritiers selon la promesse.² Et quelle est cette promesse, assurée par un serment, cette décision immuable? Dieu a dit: «Je te bénirai, je te multiplierai.» Il a voulu, dit saint Paul, nous donner «une puissante consolation, à nous qui cherchons un refuge en nous attachant à cette espérance, qui est pour notre âme une ancre inébranlable et sûre.³ L'apôtre revient plus loin sur cette espérance, garantie par une telle promesse.⁴ Il ajoute: «Vous avez besoin de patience, afin que, en faisant la volonté de Dieu, vous obteniez la réalisation de la promesse (ἵνα . . . κομίσησθε τὴν ἐπαγγελίαν). En effet (ceci est une prophétie), encore un peu de temps et celui qui vient arrivera sans tarder. Le juste vivra de la foi, celui qui recule

¹ Lefebvre, n° 636, ann. 692; l'épitaphe de Papa Sinêthê porte la date peu vraisemblable de 344. Voy. Weissbrodt, p. 23—24.

² Galates, III. 16 et 29.

³ Hébreux, VI. 10—19. — Genèse, XII. 3; XVII. 4; XXII. 16, 17.

⁴ Hébreux, X. 23.

ne réjouit pas mon âme. Nous ne sommes pas, dit encore l'épître, de ceux qui reculent pour leur perte, mais de ceux qui croient pour le salut de l'âme¹.»

Telle est bien la promesse qu'Amachis croit posséder. Comme pour le repos dans le Christ, il suit encore la tradition de saint Paul. Plus tard, de même que pour le repos de l'âme, les prières chrétiennes dévient de cette ligne. C'est la promesse, ce sont plutôt les promesses de la résurrection qu'elles rappellent. Le célèbre euchologe de Sérapion², le rituel abyssin des défunts, publié par Guidi³, s'adressent encore à Dieu. D'autres textes tels que l'építaphe d'Eusébios et d'Antoninos à Ḥass, en Syrie⁴, la prière de l'Intercession des Coptes Jacobites⁵, enfin la prière des colybes, dans un euchologe byzantin de 1153, conservé au Sinaï⁶, demandent au Sauveur de ressusciter les corps selon ses promesses.

L'euchologe de 1153 reproduit, dans la prière des colybes, l'expression un peu énigmatique dont s'est servi Amachis: *τυχεῖν τῶν ἐπαγγελιῶν σου ὧν ἐπηγγείλω τοῖς ἀγαπῶσι σε*. Saint Paul a dit d'Abraham (Hébreux, VI. 15): *ἐπέτυχε τῆς ἐπαγγελίας*, «ayant patienté, il a obtenu l'effet de la promesse». La promesse dont se réclame Amachis se réalisera plus tard, mais il est assuré, pour sa part, de cette promesse (*ἔτυχον*); il n'est pas de ceux qui risquent d'en être exclus: *μήποτε . . . δοκῇ τις ἐξ ὑμῶν ὑστερηκεῖν*⁷. C'est cette participation à la promesse divine que le prêtre, priant sur les colybes, souhaite au vivant d'obtenir par une conduite agréable à Dieu.

Cette prière des colybes rappelle l'allocution d'Amachis par d'autres traits. Elle s'adresse au Sauveur, nous le savons: «Fais reposer l'âme de ton serviteur que voici dans le lieu lumineux, dans la région des saints, dans les seins d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dans le lieu réservé aux élus (*ἐν μερίδι τῶν ἐκλεκτῶν*), la

¹ Hébreux, X. 36—39. — Habacuc, II. 3, 4; Aggée, II. 6.

² Wobbermin, p. 14.

³ *Oriens Christianus*, N. S., I, 1911.

⁴ W. Kelly Prentice, *Greek and Latin inscriptions, Part. III of the Publications of the American Archaeological Expedition to Syria in 1899—1900*, New York, 1908, n° 170: *καὶ τὴν ἀνάστασιν ἐπαγγειλάμενος Χριστός*.

⁵ Brightman, *Eastern Liturgies*, p. 170.

⁶ N° 973: Dmitrievskij, *Euch.*, p. 110.

⁷ Hébreux, IV. 4, mentionné plus haut, p. 311.

terre des doux, l'héritage des vivants, d'où sont exclus chagrins et gémissements. Fais le reposer là, et à nous accorde la faveur de nous conduire, pendant les jours qui nous restent à vivre, comme il le faut pour te plaire, de parcourir le stade de la vie sans heurt et d'obtenir notre part des promesses que tu as faites à ceux qui t'aiment.»

Amachis demande aux vivants de prier pour le repos de son âme, afin d'obtenir pour eux-mêmes une bonne fin (ἐν καλῇ πολιτείᾳ). Car lui aussi a obtenu sa part de la promesse de Dieu. L'allocution est en trois points, comme la prière: repos de l'âme, bonne conduite ou bonne fin, participation à la promesse. Elle n'en diffère que sur le troisième: ici le mort déclare avoir obtenu ce que là le prêtre souhaite aux vivants. Or ce souhait est sous-entendu: «Moi aussi, en effet, j'ai obtenu ma part» (καγὼ γάρ). Ceci ressemble à une variante accidentelle, à l'adaptation d'une formule du même dessin que la prière de colybes, mais plus simple, plus concise, d'un type archaïque, le prototype du texte byzantin.

Entre le prototype et la réplique, entre le V^e et le XII^e siècle, on peut trouver des intermédiaires. Nous en citerons trois: Sérapion, le rituel abyssin et le rituel copte jacobite. Les trois prières rappellent la promesse ou les promesses sous une autre forme et à une autre place¹. Les deux premières y ajoutent un vœu pour «le passage de l'âme». Ces deux clauses paraissent interpolées. Retirons-les: Sérapion et le rituel copte nous donnent les deux premiers points de l'allocution d'Amachis et de la prière des colybes.

Sérapion:

Τὴν ψυχὴν τὸ πνεῦμα αὐτοῦ ἀνάπαυσον...

καὶ ἡμῖν πᾶσι τέλος ἀγαθὸν δωρήσαι.

A son âme, à son esprit donne le repos...

et à nous tous une bonne fin.

Prière copte de l'Intercession:

That Christ our God may grant rest to all their souls...

and to us all grant that our end be christian, wellpleasing

¹ Sérapion: Τὸ δὲ σῶμα ἀνάστησον ἐν ᾗ ὀρίσαι ἡμέρα κατὰ τὰς ἀψευδεῖς σου ἐπαγγελίας. — Guidi: «secundum sanctam promissionem tuam».

in thy sight and give them and us a part and a lot with all thy saints.

Les deux textes comportent, comme l'allocution, le vœu pour la bonne fin des vivants. Celui des Coptes se rapproche par un détail de la prière des colybes (wellpleasing in thy sight, κατὰ τὸ σοὶ εὐάρεστον), et se termine par une clause qui rappelle celle de la promesse, devenue inutile, puisque la promesse est mentionnée dans une interpolation.

Le premier point, ἀνάπαυσον, nous laisse deviner une autre interpolation: ce sont les images poétiques du psaume 23 (les lieux herbeux, les eaux du repos) ou de la Genèse (le paradis de délices). Retirons les, retirons même le «sein des patriarches», il reste la formule des trois premiers siècles, μετὰ τῶν ἁγίων, que l'officiant byzantin développe avec complaisance, sans songer aux lieux herbeux, aux eaux du repos ou au paradis de délices.

Ainsi nous entrevoyons un type de la prière des morts que le cours des siècles a diversifié. Les anciens textes de l'Égypte nous le montrent déjà altéré. Il s'est mieux conservé dans l'euchologe byzantin du XII^e siècle. L'épithaphe d'Amachis nous donne une idée de la rédaction primitive. A ce titre, elle mérite de retenir l'attention des liturgistes.

III. Date de l'épithaphe.

Nous nous bornerons à quelques indications, tirées du texte lui-même.

1. L. 8: καὶ τοῦ ἁγίου καὶ ζωοποιοῦ αὐτοῦ πνεύματος, «et de son esprit saint et vivifiant».

Amachis qualifie le Saint Esprit de vivifiant, ζωοποιόν. Ainsi firent les pères du Concile de Constantinople (381)¹, ainsi fit saint Basile². Ceci met l'inscription au plus tôt à la fin du IV^e siècle ou au V^e.

2. L. 1: Ἄγιος ἅγιος ἅγιος, sur l'arc qui encadre la croix. Voici le commentaire du *Bulletin* (p. 4): «Le mot «Saint»,

¹ Hefele-Leclercq, II. 1, p. 14.

² Liber de Spiritu Sancto, VII. 43, dans Migne, *P. G.*, t. 32, col. 172, d'après A. P. Lebedev, *Vselenskie Sobori, IV i V vekov*, Sergiev Posad, 1896, p. 117.

répété trois fois, indique le début de la triple invocation récitée dans les offices et prononcée souvent par les mourants: Du Cange, s. v. *Τρισάγιον*.» Les auteurs paraissent avoir confondu deux chants bien distincts:

1. Ἅγιος ἅγιος ἁγιος Κύριος Σαβαώθ, πλήρεις ὁ οὐρανός καὶ ἡ γῆ τῆς δόξης σου. (Saint, saint, saint, Seigneur Sabaoth etc.)

2. Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς. (Dieu saint, saint puissant, saint immortel, aie pitié de nous).

C'est le premier dont le début figure sur la stèle, le second dont traite Du Cange au mot *Trisagion*.

Je ne sais où Du Cange a pu lire que le mourant prononce la triple invocation. Ce n'est point dans l'*Euchologe*. C'est le prêtre qui récite le *Trisagion*. Il le fait d'abord au début de l'office des mourants¹, puis trois fois, pendant l'office des morts, en arrivant dans la chambre mortuaire (p. 394), en accompagnant le corps (p. 395), enfin lors de la mise au tombeau (p. 420).

Le *Trisagion*, on le sait, est attesté pour la première fois au moment du Concile de Chalcédoine (451)². Au début du VI^e siècle, il se chantait déjà dans la liturgie byzantine³. Il dut alors, dans l'office funèbre, prendre la place de l'hymne biblique. Que l'hymne biblique ait joué pareil rôle, nous en trouvons la preuve dans une inscription de l'oasis d'El Baghouat, où le texte en entier précède, ainsi que le triple ἅγιος de notre stèle, l'invocation ἐλέησον⁴. Que, sur les tombeaux, le *Trisagion* ait pris ensuite la place de l'hymne biblique, une autre épitaphe, retrouvée à Mistra, le démontre aussi clairement⁵; mais cette inscription n'est pas datée et les autres exemples connus, en particulier en Syrie⁶,

¹ *Euchologe*, Venise, 1891, p. 389.

² Hardouin, I. II. p. 272.

³ Voy. Du Cange, s. v. *Trisagion*; Brightman, *Eastern Liturgies*, p. 530, l. 42.

⁴ Lefebvre, *Annales du Service des Antiquités*, 1908, p. 180; Millet, *op. cit.*, 1909, p. 24. La restitution que j'ai proposée, [ἡτ[ιανήν], se trouve confirmée par plusieurs exemples parmi les inscriptions latines de Rome: de Rossi, I, n° 10 (ann. 268 ou 269); n° 278 (ann. 378), n° 395 (ann. 391).

⁵ Millet, *Inscriptions byzantines de Mistra*, n° XLVIII, B. C. H., t. 23, 1899, p. 149, restituée par Fontrier.

⁶ Prentice, p. 9, n°s 6. 295, 322.

ne sont pas des épitaphes, ou tout au moins nous ne savons pas s'ils présentent ce caractère. De plus longues recherches éclairciront sans doute ce fort intéressant problème. Des faits connus nous pouvons toutefois tirer, pour notre stèle, une indication en faveur du V^e siècle.